

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU الأمة
DISPARUES المفقودون
DISPARUS المفقودون
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

VERITE ET JUSTICE

POUR LES DISPARU(E)S

EN ALGERIE

LETTRE D'INFORMATION

NUMERO 11 – Avril – Juin 2004

BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2004 (30 euros).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie Et de renvoyer votre bulletin au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie 148 rue Faubourg Saint Denis 75010 - Paris - France

TOURNEE EN ALGERIE DU 19 MAI AU 1^{ER} JUIN 2004.

En prévision du tournage d'un documentaire sur les disparitions forcées en Algérie, une délégation de SOS Disparu(e)s et du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie a réalisé une tournée à travers l'Algérie afin de recueillir des témoignages et récolter des images.

A Jijel, Le Collectif qui a eu connaissance de nombreuses disparitions forcées, est allé à la rencontre des familles. En effet, cette région connaît la triste spécificité d'avoir subi des enlèvements de groupes comptant de 4 à 22 personnes entre 1995 et 1996. Ainsi, dans la commune de Kennar, 22 hommes ont disparu au cours de la même opération menée par des militaires et des gendarmes dans la nuit du 7 au 8 avril 1995. Tous ces hommes ont été vus pour la dernière fois dans un camion les emmenant vers le secteur militaire de Jijel.

Le Collectif a déposé auprès du Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU les dossiers de 18 personnes enlevées ce 8 avril 1995.

Selon certaines rumeurs, un des groupes de cette région aurait été enfermé dans un local par des gardes communaux et des miliciens. Ces personnes y auraient été brûlées vives une nuit à Kennar. Le local, où ce qu'il en reste aujourd'hui, avait servi de boucherie par le passé et appartenait à un milicien connu des habitants de la commune.

A Messelmoun, dans la wilaya de **Tipaza**, un groupe de douze personnes environ avait vraisemblablement été arrêté. Une sœur de disparu entrée récemment en relation avec des membres de SOS Disparu(e)s a affirmé avoir été témoin de l'ensevelissement de plusieurs personnes vivantes dans une fosse.

Les membres de SOS Disparu(e)s se sont rendus sur les lieux le samedi 17 juillet 2004 et ont effectivement constaté la présence incongrue d'un remblai sur un site installé près d'un terrain agricole. Le Collectif a recensé treize personnes enlevées le 7 février

1995 à Messelmoun. Tous ces dossiers ont également fait l'objet d'un dépôt auprès du Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU.

A Relizane, des membres de SOS Disparu(e)s et la porte-parole du Collectif ont organisé des réunions de travail sur l'affaire de Nîmes. (La FIDH avait constitué un dossier et porté plainte contre les frères Mohamed pour enlèvement, tortures, actes de barbarie et crimes contre l'humanité. (Cf. lettre d'information n°11) Dans cette affaire, quatre témoins d'exactions commises par les frères Mohamed se s'étaient constitués parties civiles, et avaient sollicité un accompagnement pour la constitution de leur dossier.

Parallèlement, SOS Disparu(e)s recueillait auprès de témoins de cette région, des informations pour compléter des dossiers de disparu(e)s.

A cette période, les familles rencontrées ont confirmé avoir été contactées par des membres de l'ex AIS repentis (Armée Islamique du Salut) qui, au service du gouvernement, faisaient du porte-à-porte pour leur demander de compléter des formulaires afin de percevoir l'indemnisation. Selon d'autres sources, cette méthode est également en pratique à Alger, Oran, Tizi Ouzou et Tiaret.

A Oran, le Collectif et SOS Disparu(e) ont rencontré les membres de l'association dont le bureau a ouvert ses portes en février 2004. Durant ce séjour, une réunion de travail a eu lieu durant laquelle il a surtout été question de l'organisation et des méthodes de travail, de l'accueil des familles et de la constitution de dossiers selon la procédure exigée par le Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU.

Les récits des familles de disparu(e)s ont été recueillis dont ceux d'une quinzaine de femmes, sœurs, mères, ou épouses de disparus qui sans raison avaient été arrêtées et soumises à la torture dans les casernes de Magenta et de Dar El Beida.

Quatre de ces quinze femmes ont purgé des peines de prison allant parfois jusqu'à quatre ans.

RENCONTRES A ALGER AVEC DE HAUTES PERSONNALITES

En lien avec l'établissement de la Commission *ad hoc* et les actions à entreprendre, le Collectif des familles a profité de sa tournée en Algérie pour rencontrer de hautes personnalités algériennes.

Entretien avec Mustapha Farouk Ksentini

Une délégation de 15 membres de SOS Disparu(e)s et Nassera Dutour pour le Collectif se sont entretenus avec le Président de la Commission *ad hoc*, Farouk Ksentini. Si lors de la rencontre avec le Président de la CNCPPDH, les familles n'ont pas obtenu de réponses éloquentes sur l'avancement des travaux de la Commission *ad hoc*, elles ont néanmoins pu prendre connaissance de sa façon de procéder. Mustapha Farouk Ksentini leur a en effet annoncé qu'il souhaitait s'enquérir de l'avis de Louisa Hanoune, porte parole du parti des travailleurs (PT) et de Rheda Malek, ancien chef du gouvernement. Cette information a considérablement contrarié les familles de disparus présentes car c'est précisément durant le mandat de Rheda Malek que le nombre de disparitions avait atteint son paroxysme.

La délégation a proposé à Farouk Ksentini de résoudre des cas de disparitions en lui soumettant vingt dossiers spécifiques contenant toutes les données propres à établir la Vérité et de la Justice : noms des auteurs présumés, témoignages certifiés, etc. La délégation a ainsi suggéré au Président de la Commission *ad hoc* de procéder à des confrontations entre auteurs, victimes et témoins dans le cadre de sa mission. Cependant, M. Ksentini a rejeté la proposition prétextant simplement que cette méthode était « impossible » à appliquer.

La délégation a également insisté sur le fait que dans la majorité de ces dossiers, les

familles avaient saisi la justice, la plupart des requêtes allant jusqu'à être examinées par les juges de la Cour suprême. Toutefois, bien que ces plaintes aient été déposées à l'encontre de personnes clairement identifiées et malgré la solidité de ces dossiers, les victimes n'ont jamais obtenu gain de cause et la justice ne s'est prononcée que sur des plaintes contre X ...

En conclusion, Farouk Ksentini a accepté de rencontrer à nouveau les familles à la mi-juillet et a proposé de transmettre ces dossiers au Ministre de la Justice.

Rencontre avec Sid Ahmed Ghozali : La Mémoire et le Pardon

Cette même délégation de familles de disparu(e)s a également été reçue le 29 juin 2004 par Sid Ahmed Ghozali, ancien chef du gouvernement qui en avait fait la demande.

Affirmant la nécessité de lutter contre l'oubli et de construire la mémoire des disparus, Sid Ahmed Ghozali ne s'est cependant pas épanché sur les moyens de mettre un terme à l'impunité dont jouissent les auteurs d'enlèvements. L'ancien chef du gouvernement a longuement exposé le cas de Massinissa Guermah, étudiant de 20 ans, froidement assassiné dans une gendarmerie de Béni Douala (Kabylie) le 18 avril 2001. Il a souligné à cet égard l'importance du « pardon » affirmant que « *Si l'Etat avait demandé pardon à ce moment-là [il n'y aurait] pas eu 150 morts et plus de 1000 blessés* ».

Sans être très explicite sur cette hypothèse, Sid Ahmed Ghozali semblait avancer le principe de « pardon » comme une forme de résolution du dossier des disparitions.

Les familles de disparu(e)s, ont naturellement réagi à ses propos et lui ont expliqué que le « pardon » revêtait à leurs yeux un caractère secondaire dans le règlement des disparitions et qu'il ne pouvait en aucun cas se substituer à l'établissement de la Vérité et de Justice. Une justice qui, à leurs yeux et dans le cas de Massinissa, avait totalement failli puisque les deux gendarmes responsables de la mort du

jeune homme ont été remis en liberté après avoir purgé une peine de seulement 2 ans.

RASSEMBLEMENT NATIONAL DES FAMILLES DE DISPARU(E)S.

Un rassemblement national a eu lieu devant la présidence de la république à El Mouradia à Alger le 20 juin 2004. Des familles de disparu(e)s de toutes les régions d'Algérie s'étaient regroupées pour exprimer leur désaccord après avoir eu connaissance de propositions attribuées au président Abdelaziz Bouteflika et publiées dans le quotidien arabophone « El chourouk el youmi » le 6 juin 2004.

Dans cet article, des sources informées affirmaient qu'une commission nationale chargée d'examiner les dossiers de disparus déposés auprès du ministère de l'Intérieur serait créée. Selon ces sources, cette commission aurait à traiter en priorité des dossiers impliquant des services officiels de l'Etat, de plus, une indemnisation de 14 millions de dinars serait versée aux familles.

Ce rassemblement a nécessité un important travail de mobilisation et de préparation (banderoles, photos de disparus etc.) et s'est achevé par le dépôt d'une pétition que les mères de disparus souhaitaient remettre au Président de la République. Cette pétition qui avait recueilli 3000 signatures exigeait la création d'une véritable commission Vérité et Justice.

Devant le refus du conseiller à la présidence de permettre aux mères d'accéder au palais, celles-ci ont entamé une marche spontanée vers le siège de la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des droits de l'Homme. Une délégation a été reçue par M. Bouceta, secrétaire général de la Commission, qui a tenu aux mères les propos suivants : « *Le mieux était d'accepter l'indemnisation. Vous prenez un certificat de décès, vous prenez l'indemnisation et si un jour vos enfants reviennent, cela ne vous coûte que deux témoins pour aller à la mairie les faire enregistrer* ».

POUR LA DEFENSE DE LA LIBERTE ET DE LA DEMOCRATIE

Le National Democratic Institute (NDI), qui manifeste depuis toujours un grand intérêt pour la cause des familles de disparu(e)s, a engagé avec le Collectif un partenariat pour la réalisation d'un programme de formation pour les membres de SOS Disparu(e)s. Dans ce cadre, le NDI a proposé la création d'une série d'ateliers de formation destinés aux associations oeuvrant en matière de droits de l'Homme et abordant différents thèmes. Les ateliers programmés sont articulés autour de trois thèmes principaux :

1. Identification des problèmes spécifiques et développement des messages clairs et pertinents
2. Stratégies de communication et relations avec les médias
3. Appels de fonds et montage des projets.

Une première formation a eu lieu le 28 juin 2004 à laquelle ont participé deux responsables de disparus d'Alger et de Médéa au siège du NDI. L'énoncé de mission et l'analyse des objectifs de SOS Disparu(e)s étaient en autres les sujets abordés de cette planification stratégique. Les deux personnes étaient naturellement chargées de transmettre le contenu de la formation auprès des familles.

GROUPE DE TRAVAIL ET DE REFLEXION

Réunion du 11 mai 2004

En application de la résolution adoptée lors du séminaire du 28 février 2004 (Cf. lettre d'information n° 10), le Collectif a tenu une réunion le 11 mai 2004 pour la création d'un Groupe de travail et de réflexion chargé de réfléchir à la mise en place d'une « Commission nationale Vérité et Justice » en Algérie.

Lors de cette réunion, il a été décidé de constituer un argumentaire afin que le Groupe de travail et de réflexion décide des futures actions à entreprendre. Celui-ci, constitué d'articles de presse des derniers mois relatifs à la question des disparu(e)s, permettra au

Groupe de travail d'analyser les dernières orientations du gouvernement algérien sur cette question.

Dans le cadre de ces actions, l'organisation d'un séminaire à Alger a été prévue avant la fin 2004 sur le thème : « Disparitions forcées : Comment établir une Commission Vérité et Justice en Algérie ? ». La porte-parole du Collectif a été chargée de se rendre en Algérie pour constituer un groupe de travail et de réflexion qui travaillera en coordination avec le groupe de Paris en vue de l'organisation du Séminaire. C'est dans ce contexte, qu'un groupe constitué d'avocats, d'intellectuels et de membres du bureau de SOS Disparus a été constitué.

Réunion du 15 juin 2004

Le Groupe de travail s'est de nouveau réuni le 15 juin. Durant cette réunion, les membres ont souligné l'importance d'articuler leur action à plusieurs niveaux (national, euro-méditerranéen, européen et international) et ont mis en exergue la nécessité d'établir des relations avec des personnalités politiques et des responsables d'ONG oeuvrant dans cette région du monde. Il a ainsi été décidé de mettre en place les conditions favorables pour lancer des débats en Algérie, sensibiliser l'opinion sur la question des disparitions et encourager les familles à recourir à la justice. Le débat s'est ensuite orienté sur l'organisation et les méthodes de travail du Groupe de réflexion, l'analyse de la situation des familles de disparus en Algérie, la définition des objectifs pour la mise en place d'une « Commission Nationale pour la Vérité et la Justice ».

En raison des toutes dernières déclarations de Mustapha Farouk Ksentini, Président de la Commission *ad hoc*, l'argumentaire n'a pas été rédigé. En effet, dans un article de presse paru dans le quotidien L'expression, M. Ksentini affirme que «*Les institutions ne sont (toujours) pas coupables*». «*Les disparitions ne sont (toujours) pas le fait des institutions*», «*L'Armée Nationale Populaire, la gendarmerie et la police ne sont (toujours) pas responsables de ces dépassements* » et les

disparitions ont été commises par des agents «*ayant désobéi à leurs supérieurs en agissant illégalement*».

Par conséquent et en réaction à ces allégations, il a été décidé de rédiger un document plus complet afin de le soumettre aux familles et à l'opinion publique nationale et internationale.

Durant cette réunion, la porte-parole du Collectif a également fait part des inquiétudes des familles relatives à la campagne d'indemnisation lancée par les autorités. Les divergences provoquées au sein des familles de disparu(e)s par cette proposition ont naturellement interpellé les membres du Groupe de réflexion qui ont insisté sur la méthode «œcuménique» à adopter pour ne pas exclure les familles qui accepteraient de recevoir l'aide sociale ou l'indemnisation ; des familles qui, il ne faut pas l'oublier, vivent pour la plupart dans une grande précarité. Dans tous les cas et quelles que soient les décisions de chacun, il s'agira d'encourager les familles de disparu(e)s à réclamer la Vérité et la Justice.

Il a ainsi été décidé que le Groupe de travail et de réflexion d'Alger, en concertation avec des avocats, oeuvreront à sélectionner des dossiers pour constituer des plaintes auprès des tribunaux de toutes les wilayas d'Algérie.

De plus, le Groupe de travail a rappelé la nécessité de continuer à déposer des plaintes auprès du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies. Quatre plaintes pour des disparitions forcées en Algérie ont déjà été déposées dont une par le Collectif des Familles de Disparus ; Deux autres sont actuellement en cours de traitement par le Collectif.

Enfin, la réunion s'est conclue sur l'exposé des actions entreprises dans le cadre de la campagne de l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) sur les disparitions forcées.

**SEMINAIRE JUSTICE EN MEDITERRANEE
18 AU 20 JUIN 2004**

Organisé par le Réseau Euro méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) en collaboration avec l'espace associatif, l'ADFM, l'AMDH et l'OMDH avec le soutien de la Commission européenne et du SIDA (organisation suédoise de soutien à la promotion de la démocratie), ce séminaire a eu pour objet de présenter le rapport général sur l'état de la justice dans les pays sud-méditerranéens (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie, Syrie, Liban, Israël et Palestine).

Ce rapport, amendé pendant le séminaire répond principalement à deux questions : Quel degré de conformité du système judiciaire au standard juridique international déterminant les conditions d'une « bonne justice » ; quelle est la réalité du fonctionnement de la Justice quand les pays se conforment à ce standard juridique? Des débats étaient articulés autour de « la dépendance et les vellétés d'indépendance du système judiciaire » ainsi que sur « l'indépendance de la justice, la justice constitutionnelle et l'Etat de droit ».

Les participants ont par ailleurs pris part à des ateliers où « la justice d'exception », « le procès équitable », et « le statut et le rôle de la société civile dans le procès judiciaire » étaient à l'étude.

Le séminaire s'est achevé sur l'élaboration de propositions de suivi qui comprennent : la diffusion du rapport et des recommandations, l'interpellation annuelle des gouvernements, l'approche des parlementaires dans le but de leur faire déposer des propositions de loi visant à supprimer les juridictions d'exception etc. Le REMDH doit entre autres soutenir des initiatives de recours de légalité et de constitutionnalité aux sujets des tribunaux d'exception

**PLATE-FORME NON GOUVERNEMENTALE
EUROMED**

Le collectif a participé à la première réunion élargie de la plate-forme non gouvernementale Euromed les 25 et 26 juin à Limassol (Chypre).

C'est dans le prolongement du Forum civil Euromed, qui s'est tenu du 28 au 30 novembre 2003 à Castelvolturno, (Naples) et avec la volonté de le réformer que cette plate-forme a été organisée sous le signe de l'élargissement et de la rénovation.

De nombreux représentants de réseaux d'ONG et d'association (nationaux, régionaux, locaux etc.) ont donc contribué à la réflexion sur sa structuration, adopté une charte et un programme et établi un mandat de travail pour un nouveau groupe de suivi.

Il a notamment été question du rôle et de la place de la société civile dans le cadre du partenariat Euromed et de son évolution. Il est de fait apparu nécessaire de renforcer les réseaux existants mais également d'encourager l'émergence de nouveaux réseaux tout en appuyant le processus d'élargissement en Europe continentale avec les pays récemment intégrés dans L'Union Européenne.

**ACAT (Action des Chrétiens pour
l'Abolition de la Torture)**

A de nombreuses reprises, le Collectif a tenu des réunions avec l'ACAT, organisation qui continue à œuvrer auprès des familles de disparu(e)s. Myriam Blein et Francis Ferrand ont fait un bilan des travaux réalisés avec cinquante groupe de l'organisation en faveur des disparus. Comme par le passé, les groupes de l'ACAT ont proposé de parrainer des disparus et de faire le suivi des dossiers en vérifiant notamment les indications et en recoupant toutes les informations concernant l'enlèvement.